



Devis sur travaux carrelage

Par **firstzil**, le **22/07/2010** à **10:13**

Bonjour,

J' ai signé un devis pour des travaux de carrelages. Les travaux ont été faits mais l'artisan avait fait une erreur de surface (surcoût 17%). De plus, la chape sous le carrelage était en très mauvais état (je n'en avis pas connaissance) et a dû être refaite avec mon accord verbal mais sans nouveau devis ni idée de prix (en fait, 48% de plus par rapport au devis de départ). Je me retrouve avec une facture de 65% plus élevée que le devis de départ. Légalement, le devis signé n'est il pas le seul document recevable ?

Merci de m'apporter une réponse.